ART. 8 N° 2523

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 2523

présenté par M. Lecamp, M. Girardin, M. Lavergne et Mme Le Peih

ARTICLE 8

Au début de la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Ces politiques »

les mots:

« Les politiques mentionnées au présent I »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel